



HAL
open science

Le chercheur intervenant pour le développement durable : le DD au secours de la recherche-intervention (et vice versa)

Antoine Brochet

► To cite this version:

Antoine Brochet. Le chercheur intervenant pour le développement durable : le DD au secours de la recherche-intervention (et vice versa). La recherche en S.H.S. sur la durabilité : Pourquoi ? Comment ? Pour qui ?, Apr 2013, Quimper, France. hal-00833427

HAL Id: hal-00833427

<https://hal.science/hal-00833427>

Submitted on 12 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : Le chercheur intervenant pour le développement durable : le DD au secours de la recherche-intervention (et vice versa)

BROCHET Antoine

brochetantoine@gmail.com

Doctorant en Aménagement-Urbanisme en contrat CIFRE.

Organisme employeur : Communauté de l'Eau Potable – Etablissement Public du SCoT de la région urbaine de Grenoble.

Laboratoire d'appartenance : PACTE-Territoires/Institut de Géographie Alpine/Université Joseph Fourier/38100/GRENOBLE/FRANCE

Résumé :

Cette communication développe une hypothèse principale, celle du caractère fécond d'une recherche-intervention dans le cadre d'une recherche salariée sur le développement durable. L'article, sous forme de réflexion épistémologique, s'appuie sur un matériau principal, un récit d'expériences de *participations observantes* (Kalaora, 1999), développé dans le cadre d'une thèse CIFRE sur l'harmonisation du prix de l'eau dans la région urbaine de Grenoble. Deux idées principales sont défendues : - la posture de recherche-intervention permet de répondre à de nombreuses controverses attachées au cadre de la recherche salariée et à la notion de développement durable ; - la notion de développement durable peut « dynamiser » le dispositif de recherche-intervention.

Mots-clés : recherche, développement durable, recherche-intervention, recherche salariée, posture de recherche

Le cadre de la recherche salariée expose le chercheur à de nombreux dangers. Au regard de notre expérience, nous affirmons que le dispositif de recherche-intervention (RI) et la notion de développement durable (DD) permettent de limiter les risques attachés à ce type de recherche. Mieux, RI et DD peuvent se renforcer mutuellement et enrichir à la fois la recherche et l'action. Nous développerons dans cette communication ces deux arguments au travers d'une réflexion épistémologique se basant sur notre propre récit d'expérience.

Dans un premier temps, nous rappellerons les définitions pré requises et le contexte de la recherche. Puis, nous mettrons en lumière les difficultés auxquelles une recherche salariée expose le chercheur. Enfin, nous présenterons les arguments appuyant notre thèse, celle du caractère fécond d'une RI salariée sur le DD.

Définitions liminaires

La recherche salariée est un type de recherche dans lequel le chercheur est salarié d'une structure pour laquelle il exerce en tant que praticien (hors de toute activité de recherche) et au sein de laquelle il effectue au moins une partie de son activité de recherche (son terrain dans la plupart des cas). D'après Perrin-Joly (2010), la recherche-salariée se différencie principalement d'une recherche classique par le fait que le chercheur se trouve soumis à un lien de subordination avec la structure qui le salarie.

« La spécificité du contrat salarié français, explicité par la loi du 11 février 1994, est le lien de subordination juridique permanente qui existe entre salarié et employeur. Il institue clairement un rapport dominant-dominé, spécifique au contrat salarial (du moins dans son acception juridique) [...]. Au delà des débats sur l'évolution de la forme du lien de subordination et de son aspect de plus en plus insidieux, sa force n'en reste pas moins réelle. Cette situation de fait est censée être compensée par un droit du travail très favorable au salarié » (Perrin-Joly, 2010).

Ce type de recherche engendre une posture de recherche spécifique qui a pu être modélisée par De Lavergne (2007) grâce à la notion de « praticien-chercheur ». D'après l'auteure, « l'expression « praticien-chercheur » ne signifie pas seulement que le chercheur est engagé sur un autre terrain professionnel que celui de la recherche. Elle signifie que l'activité professionnelle génère et oriente l'activité de recherche, mais aussi de façon dialogique et récursive, que l'activité de recherche ressource et ré-orientent l'activité professionnelle » (De Lavergne, 2007).

La recherche-intervention (RI) ensuite, est un dispositif de recherche très proche de celui de la recherche-action (RA) en ce qu'il est également tourné vers l'action. « La RI autant que la RA s'appuient sur l'action en regard de problèmes rencontrés à partir d'un ensemble d'observations et de questionnements produits par les chercheurs en collaboration avec les participants » (Duchesnes et Leurebourg, 2012). D'après Cappelletti, « l'une aussi bien que l'autre visent la résolution de ces problématiques, de même que la transformation des schèmes de référence et des pratiques chez les acteurs concernés » (Cappelletti, 2010, cité par Duchesnes et Leurebourg, 2012).

La principale distinction entre ces deux postures a trait au positionnement du chercheur et aux finalités de la recherche. Ainsi, d'après Mérini et Ponté (2008), « la RI marque une rupture en inversant la logique de la RA qui reste préoccupée par le positionnement du chercheur dans le système observé. La RI soutient en effet, l'impossibilité de produire des connaissances pertinentes pour un chercheur qui serait justement situé en extériorité ». Dans cette posture, le chercheur est donc acteur et partie prenante à l'action. Ensuite, « [l]e changement attendu se situe moins dans les situations de travail et les résultats attendus que dans leur compréhension et les méthodes adoptées pour cela » (*Ibid*). La RI à la différence de la RA cherche davantage à problématiser les difficultés rencontrés par les acteurs sur le terrain qu'à les résoudre.

Contexte de recherche

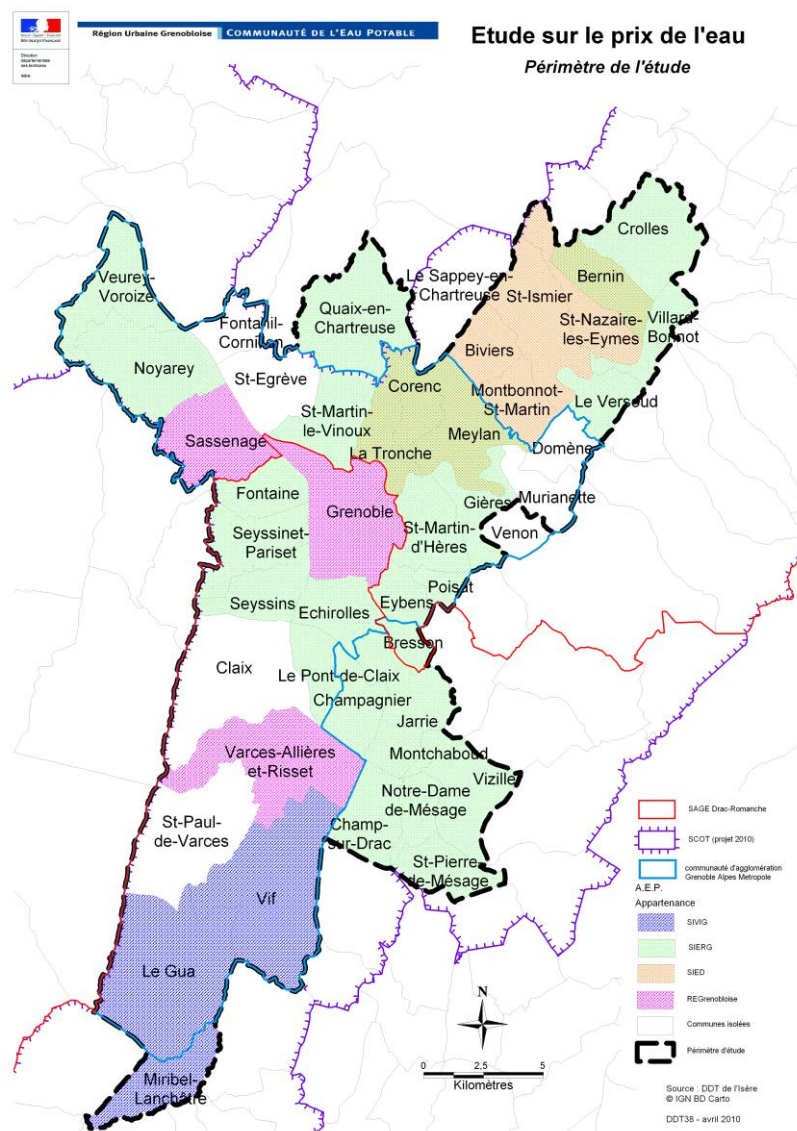
La recherche dont nous rendons compte est née en 2009 d'une volonté des acteurs locaux adhérents à la Communauté de l'Eau Potable de la région urbaine de Grenoble (CEP)¹ de travailler sur les perspectives d'harmonisation du prix de l'eau dans le cadre d'un changement d'échelle des services d'eau potable au sein de l'agglomération grenobloise. Ce travail a émergé « tout naturellement », « dans la poursuite des travaux et de la formalisation du plan de sécurisation Alimentation en Eau Potable »² mené à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale de la région urbaine de Grenoble. Son objectif principal est de « permettre aux élus de faire le bon choix dans le domaine du prix de l'eau » (*Ibid*).

¹ La CEP est une plateforme d'acteurs réunissant élus et gestionnaires des services d'eau potable à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale. La structure fonctionne grâce : - aux participations financières des collectivités/établissements publics, acteurs de l'eau adhérents de la plateforme (sur la base d'une partie fixe dépendant du nombre d'habitants et d'une partie variable dépendant du nombre de m³ vendus par la structure), - aux subventions de divers organismes.

² Suivant les termes du cahier des charges de l'étude (cahier des charges phase 2010), disponible à l'adresse suivante : http://www.region-grenoble.org/index.php?option=com_content&view=article&id=47&Itemid=91

Le périmètre retenu dans cette étude est celui des cinq principaux producteurs d'eau potable de l'agglomération (carte n°1).

Carte n°1 : Etude sur le prix de l'eau – Périmètre de l'étude (source : DDT de l'Isère – avril 2010)



Cette recherche à visée prospective, a été formalisée sous la forme d'un contrat CIFRE,

financement doctoral permettant de réaliser des thèses engagées dans l'action³.

Il faut encore préciser que deux dispositifs de recherche sont imbriqués dans le cadre de cette thèse : - un dispositif de recherche classique visant une compréhension des mécanismes de changement d'échelle des services d'eau potable au regard des théories de la proximité (Gilly, Torre, 2000 ; Pecqueur, Zimmermann, 2004) et de la fabrique des territoires (Vanier, 1995) ; - un dispositif de RI, visant à proposer des outils opérationnels en vue d'une harmonisation du prix de l'eau dans le cadre d'un changement d'échelle des services d'eau potable d'un niveau communal à intercommunal. C'est ce second dispositif, mené dans le cadre d'une recherche salariée, qui est étudié dans cet article.

Ni la perspective d'une RI ni un travail sur le DD n'ont été imposés au doctorant en amont de la thèse. Ces choix sont progressivement apparus comme des évidences. Tout d'abord, la posture de RI a permis de dépasser certaines difficultés ayant trait à la recherche salariée. Ensuite, la mise en place du dispositif de RI a permis aux acteurs d'identifier la problématique du développement durable comme étant centrale. L'analyse rétrospective que nous proposons, relate deux années de recherche salariée (2010-2012).

Les contraintes attachées au cadre de la recherche salariée

Etudier la structure dans laquelle on est salarié est source de nombreuses difficultés qui différencient ce type de recherche d'une recherche classique. A ce titre, trois principaux types de contraintes pour le chercheur ont été identifiés.

Les contraintes normatives

En premier lieu, le cadre d'une recherche salariée influe sur la temporalité de la recherche. Suivant les cas, certaines tâches s'effectuent exclusivement hors horaires habituels de travail d'un salarié lambda (si le chercheur est praticien à plein temps, lecture, analyse et écriture s'effectuent hors horaires de travail habituels ; dans le cas d'une thèse CIFRE en SHS, la répartition du temps de travail est fixée par contrat⁴). Bien sur la répartition n'est pas toujours aussi homogène et certaines tâches de recherche peuvent être effectuées ponctuellement sur le lieu de travail et inversement.

³ Ce type de contrat repose sur le principe d'une subvention accordée à toute entreprise, collectivité ou association de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Ce dispositif est financé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par l'institution qui embauche le doctorant.

⁴ Dans notre cas, la répartition du temps de travail est la suivante : 70% en collectivité locale en tant que praticien (60% la troisième année de thèse), 30% au laboratoire de recherche en tant que chercheur.

Cette dimension impacte grandement le dispositif de recherche. Par exemple, le temps consacré à la revue de la littérature ne peut pas être aussi important que dans une recherche classique.

C'est également le choix des terrains qui est fortement contraint dans le cadre d'une recherche salariée de type contrat CIFRE. En effet, contrairement à une recherche classique, les terrains d'études couvrent exactement les terrains professionnels.

C'est enfin en termes d'agenda de la recherche que le chercheur est limité dans sa liberté d'action. En effet, l'agenda de la recherche (périodes pour la réalisation des enquêtes, la présentation des résultats etc.) dépend fortement de la structure employeuse (dans notre cas spécifique, de l'agenda des élus).

Il est donc possible de voir la recherche salariée comme une recherche hybride, empruntant certains processus au monde de la recherche et d'autres au monde de la pratique.

Les contraintes résultantes des représentations sociales des acteurs sur l'activité de recherche et le rôle du chercheur

D'après Jodelet (1984) :

« Le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal. En tant que telles, elles présentent des caractères spécifiques au plan de l'organisation des contenus, des opérations mentales et de la logique. Le marquage social des contenus ou des processus de représentation est à référer aux conditions et aux contextes dans lesquels émergent les représentations, aux communications par lesquelles elles circulent, aux fonctions qu'elles servent dans l'interaction avec le monde et les autres ».

Si l'on suit cette définition, on peut très bien comprendre comment les représentations sociales des acteurs disposant d'une position d'autorité sur les orientations de la recherche et

n'appartenant pas à la communauté scientifique peuvent influencer la recherche salariée.

En effet, ces représentations portées par des praticiens ont de fortes chances de diverger de celles du chercheur du fait qu'elles sont composées d'éléments divers : attitudes, croyances, opinions, idéologies, valeurs, etc.

Dans notre cas, plusieurs représentations contradictoires du rôle du doctorant sont portées par les acteurs commanditaires de l'étude, ce qui conduit à déformer la perception de la fonction et des missions qui peuvent être attribuées à un doctorant.

Certains voient le doctorant à l'image d'un astrologue (Gaglio, 2008), ces derniers attendant de lui une préparation de l'avenir⁵. D'autres voient le chercheur CIFRE comme un « expert polyvalent » devant multiplier les angles d'approches et maîtriser l'ensemble des outils des SHS aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Les SHS sont alors vues d'une manière monolithique et les méthodes de la discipline de rattachement du doctorant (l'aménagement-urbanisme dans notre cas) se trouvent rapidement débordées. De ce fait, certaines études demandées par les commanditaires ont été réalisées mais non intégrées à la thèse (*Ibid*). Enfin, le chercheur peut être vu comme un apprenti, soumis aux demandes des acteurs locaux (dans notre cas cet aspect a été renforcé par le cadre d'une fonction publique territoriale très formalisée et hiérarchisée). Notre rôle est alors aussi celui de collecter les informations pour les « puissants ».

Cette ambivalence des représentations du doctorant trouve un exemple particulièrement parlant dans les surnoms dont m'ont affublé certains acteurs : « cheville ouvrière de l'étude » pour certains, « tête chercheuse » pour d'autres.

Une troisième difficulté, plus insidieuse car moins facilement perceptible de prime abord, concerne la multiplicité des représentations de l'objet de recherche portées par les acteurs.

⁵ Dans notre cas, l'interrogation principale posée par ces acteurs est la suivante : quel sera le prix de l'eau une fois celui-ci harmonisé à l'échelle de la région urbaine de Grenoble ?

Les contraintes résultantes des représentations multiples de l'objet de recherche

Les représentations que les acteurs commanditaires ont de l'objet de recherche peuvent impacter le déroulement de la recherche salariée. En effet, du fait des nombreuses interactions entre le chercheur et les commanditaires de l'étude, le sens donné à l'objet de recherche, à savoir le DD, doit constamment être négocié en intégrant les différentes représentations que les acteurs en ont.

Ainsi, d'après Petit *et al.*, (2008) « Les connaissances empiriques [...] participent du débat, c'est-à-dire qu'elles ont la capacité à entrer en contradiction avec le point de vue scientifique, qui est parfois lui-même mis en question ou montré dans ses lacunes ».

La notion de DD, à l'image de celle de biodiversité dans l'article mentionné, devient « un mélange de pratiques, de jugements de valeur apportés par les uns et les autres, mais aussi un mélange de connaissances scientifiques ou empiriques, générales ou locales » (*Ibid*).

Notre position de doctorant salarié nous place à la fois sous l'autorité des acteurs gestionnaires des services d'eau et des élus. Or, les représentations du DD portées par les différents acteurs ne sont pas les mêmes⁶. Ceci a pour conséquence une difficulté à conduire à terme la recherche salariée, cette dernière faisant l'objet d'incompréhensions entraînant des contestations de la part de certains acteurs.

Par exemple, les acteurs gestionnaires des services d'eau potable portent principalement une représentation du DD limitée à la question de la durabilité interne⁷ (Wackernagel et Rees, 1996). Les questions en termes de durabilité externe⁸ au service (protection et usage de la ressource, relations entre services) sont peu ou pas mentionnées car considérées comme étant de l'unique responsabilité des élus. Ainsi, les principales interrogations des gestionnaires concernent les choix de gestion pour mieux répondre aux besoins futurs des services d'eau, notre rôle étant perçu comme celui d'un traducteur du développement durable devant évaluer

⁶ Les représentations varient également en fonction de la taille des services et des proximités nouées entre acteurs.

⁷ La durabilité interne peut s'envisager comme la capacité du service d'eau à contribuer au développement durable.

⁸ La durabilité externe peut être conçue comme la capacité à mettre en œuvre le développement durable dans une acception globale, par rapport au milieu et dans l'ensemble des interactions que le service d'eau peut nouer avec celui-ci.

la situation actuelle et proposer des solutions. Les élus, au contraire, portent majoritairement une vision humaniste du DD et insistent sur les valeurs qui y sont attachées (approche transversale, réflexion sur le temps long, participation des usagers, respect de l'environnement etc.). Dans ce cadre, notre rôle est perçu comme étant celui d'une vigie, d'un lanceur d'alertes qui doit informer les élus des risques futurs auxquels pourraient être confrontés les services.

Ces deux représentations divergentes compliquent le déroulement de la recherche. Si l'on ajoute les effets de taille qui font que suivant l'importance des services, les représentations des acteurs sont très floues ou très pointues, on peut se rendre compte que le chercheur est obligé de jongler en permanence entre les représentations de chacun pour répondre aux demandes des commanditaires. Ainsi, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) par exemple, (qui est le principal syndicat producteur d'eau potable de l'agglomération) met en avant sur son site internet cinq principes dont quatre ont directement trait au développement durable⁹. Il véhicule un discours bien rodé autour du DD tandis qu'au contraire certains représentants de petits services sont dans l'incapacité d'expliquer en quoi le DD peut impacter la gestion de leur service. Les effets de taille peuvent s'expliquer grâce aux *proximités* (Gilly et Torre, 2000) qui peuvent être activées par les services les plus importants. En effet, dans ces services les gestionnaires et les élus ont plus facilement accès aux réseaux d'expertise, de recherche et de réflexion qui existent à l'échelle nationale ou européenne (FNCCR, ASTEE, FP2E, Aqua publica europea etc.) et au sein desquels les principaux enjeux qui se posent aux services d'eau potable en termes de DD peuvent être discutés.

Cette multiplicité des représentations du DD joue sur le dispositif de recherche en ce que la parole d'autorité des acteurs adhérents à la CEP (c'est à dire les commanditaires de l'étude) conduit à la contestation des méthodes et des résultats de la recherche lorsque la grille d'analyse n'épouse pas les représentations sociales des acteurs concernés.

Il apparaît donc assez clairement que dans le cadre d'une recherche salariée, l'action peut performer la recherche que ce soit en termes de normes ou de représentations. La conception frustrée ou univoque du développement durable détenue par certains acteurs peut être performative sur le travail du chercheur par un effet de « ruissellement organisationnel » (Gaglio, 2008).

⁹ Ces principes concernent les principes sociaux et environnementaux du développement durable (- contribuer à la protection de la nature en lui rendant une eau propre ; - aménager dans le respect de l'environnement ; - sensibiliser les habitants ; - prix accessibles à tous les habitants).

Des difficultés, quelles opportunités de recherche ?

Nous l'avons vu, mener une RI salariée est source de nombreuses difficultés. Une question se pose alors au chercheur : comment faire de la recherche lorsque la demande publique tend vers l'expertise, lorsque nous travaillons sur le développement durable qui est une notion controversée et lorsque les recherches « dans » et « pour » l'action font l'objet de vigoureuses critiques ?

Nous développerons désormais l'hypothèse suivant laquelle RI et DD peuvent se répondre positivement dans le cadre d'une recherche salariée. Trois arguments principaux sont développés : - la RI en permettant d'affirmer une posture de recherche forte trouve certaines réponses aux problèmes posés par le cadre de la recherche salariée ; - le DD en tant qu'objet de recherche peut être une ressource pour l'action et la dynamique de la RI (en ce sens, il peut permettre indirectement de faciliter la conduite de la recherche salariée) ; - le dispositif de RI lorsqu'il est appliqué à l'objet DD peut apporter une plus value par rapport aux autres types de recherche, en permettant d'éclairer finement les enjeux de territorialisation de la notion de DD et de favoriser son appropriation par les acteurs.

La RI comme dispositif permettant l'affirmation d'une posture de recherche forte

Les risques d'une posture de recherche classique dans le cadre d'une recherche salariée sur le DD

La posture de recherche classique est caractérisée par l'utilisation des *règles de la méthode* communément admises en SHS c'est à dire : - soit des méthodes proches des sciences dites dures si le chercheur use d'un paradigme positiviste (position neutre, chercheur extérieur à la recherche, connaissance par la collecte de données etc.), - soit des méthodes davantage compréhensives si le chercheur se situe dans un paradigme interprétativiste ou constructiviste.

A la différence d'une RI salariée, ce type de recherche : - ne dégage pas un processus collectif¹⁰, - est évalué uniquement par la communauté scientifique, - nécessite de négocier

¹⁰ Si dans le cadre d'une recherche salariée, le chercheur est tout de même amené à interagir avec les commanditaires de l'étude, on ne peut pas parler de processus collectif en ce que la recherche reste de l'unique responsabilité du chercheur.

l'accès au terrain, - conduit à présenter les résultats de la recherche que de manière différée et sous la forme d'un produit fini.

Appliquée au développement durable, cette posture comporte un certain nombre de risques :

- Une faible possibilité de négociation avec les commanditaires de l'étude du fait d'une recherche en « chambre » (le doctorant est soumis à la hiérarchie de la fonction publique territoriale et n'a qu'un accès restreint dans le temps et limité dans l'espace aux lieux permettant de discuter et négocier avec les commanditaires le dispositif de recherche, la discussion n'étant pas institutionnalisée). Ceci peut conduire au blocage du dispositif de recherche du fait des « représentations exotiques » de l'activité de recherche ou de la notion de DD que peuvent en avoir ces derniers ;
- Le caractère labile du DD conduit à sa faible opérationnalité scientifique dans le cadre d'un paradigme positiviste. Dans le cas où le chercheur use d'un paradigme constructiviste, il risque d'être confronté à la difficulté de ne pas avoir accès à l'ensemble du processus de création du sens donné à la notion de DD par les acteurs locaux (du fait de son extériorité à l'objet de recherche). Dans les deux cas, le risque d'une faible opérationnalité scientifique des résultats de la recherche¹¹ peut se transformer en contestation des résultats de la recherche par les commanditaires de l'étude, conduisant à l'échec de la recherche salariée.

Le tableau n°1 propose un archétype de la posture de recherche classique.

¹¹ Le risque principal pour le chercheur est de se limiter :- soit à l'étude des visions normatives du développement durable et à leurs difficiles application du fait notamment de la multiplicité de définitions du DD, - soit à la création de normes de durabilité par les acteurs locaux mais sans que le lien avec les représentations normatives du DD portées par les commanditaires de l'étude puisse être fait.

Tableau n°1 : Archétype d'une posture de recherche-salariée classique pour le développement durable

Critères	Recherche-classique (positiviste)
Démarrage	Négociation pour l'accès au terrain
Position	Chercheur est extérieur, « neutre »
Production de connaissances	Connaissances par la collecte de données
Diffusion de la connaissance	Accès difficile aux résultats de la recherche pour les acteurs
Analyse de la connaissance	Interprétation « solitaire » du chercheur, recherche évaluée par des spécialistes
Objectivité et scientificité	Objectivation par séparation chercheur/objet de recherche, application d'une grille d'analyse préétablie, d'une méthodologie qualitative ou quantitative vérifiant les hypothèses initiales
Langage	Langage scientifique
Relations	Observateur non impliqué. Les membres du public cible sont l'objet de l'étude
Accroissement des connaissances	Accroissement des connaissances par une stratégie d'induction et de déduction

Les risques d'une posture d'expertise dans le cadre d'une recherche salariée sur le développement durable

La deuxième posture présentée est celle de l'expertise. Cette posture est au regard de notre expérience, la plus proche de la formulation du problème par les commanditaires qui voient dans le chercheur un acteur qui doit légitimer l'action et de neutraliser les problèmes.

L'expert a pour rôle principal de faire la jonction entre différentes cités : scientifique, marchande, politique, écologique, domestique (Boltanski et Thévenot, 1987). Il cherche à décloisonner les représentations et les pratiques et tend à l'émergence d'accords communs sur des objectifs précis. L'expert est un acteur de mise en cohérence, il cherche à régler les conflits en utilisant des méthodes pluridisciplinaires et un vocabulaire spécifique pour modifier les situations et changer les comportements (via l'utilisation de mots tels que : concertation, négociation, équité etc.).

L'expert mime le DD pour le faire exister (Kalaora, 1999), il projette un territoire virtuel sur

la société réelle. Il manie des procédures réelles ou virtuelles visant au décloisonnement des représentations et des pratiques en permettant l'émergence d'un accord commun sur le devenir des ressources naturelles (*Ibid*), en créant de nouveaux langages et des instruments d'action. En ce sens, il a un rôle de médiateur entre les mondes.

Dans une situation intermédiaire entre la posture de recherche classique et la posture de RI, l'expert se différencie du chercheur intervenant en ce qu'il applique des grilles d'analyse préétablies, ce qui ne permet pas une véritable co-construction des savoirs (il s'appuie sur un mélange de propositions instrumentales et normatives). Le langage d'expertise est normatif et générique, il n'est pas construit par les acteurs locaux. Même si de nombreux experts font « comme si » en usant de dispositifs « participatifs », il s'agit la plupart du temps de faire entrer les participants dans des catégories prédéfinies plutôt que de leurs donner les moyens de créer leurs propres catégories. La posture d'expertise ne met pas au centre de la recherche les acteurs concernés par celle-ci. En ce sens, l'expert cherche à expliquer comment faire plutôt qu'à comprendre la situation locale. De ce fait, cette posture n'autorise pas de prendre en considération les représentations territoriales du DD, sa posture étant davantage normative que compréhensive.

Le risque principal de cette posture est que l'expert, en cherchant à tout prix à éviter toute controverse, « englobe les contraires » (Dumont, 1983) et produise une connaissance qui relève davantage de l'idéologie que de la science. Dit autrement et en adaptant ce concept à notre propos, on peut craindre que l'expert exprime en termes logique et en les juxtaposant des niveaux différents de propositions qui prises séparément se contredisent.

Dans ce schéma la connaissance produite ne peut pas être scientifique car elle n'est pas soumise au débat. Elle risque de ne pas pouvoir être davantage utile à l'action car, en gommant les conflits larvés, elle risque de les faire resurgir plus tard.

Dans le cadre d'une recherche salariée, le risque est donc grand que le chercheur expert privilégie les directions données par les commanditaires aux routines scientifiques.

Le tableau n°2 présente un archétype de cette posture d'expertise.

Tableau n°2 : Archétype d'une posture d'expertise pour le développement durable

Critères	Expertise
Démarrage	Commande d'un acteur institutionnel ou privé
Position	Implication de l'expert. Il cherche la mise en cohérence pour l'action
Production de connaissances	Connaissances produites et mobilisées dans des débats. Ces connaissances alimentent le processus durant son élaboration, sa mise en œuvre mais aussi ses évaluations (des éclairages et une aide à la décision sont attendus).
Diffusion de la connaissance	Diffusion d'outils opérationnels (cartes, méthodes etc.) utilisables par les acteurs. Les acteurs accèdent aux résultats de la recherche.
Analyse de la connaissance	Processus s'auto-évalue de manière collective
Objectivité et scientificité	Pas d'hypothèses préalables, influence de l'expert fait partie de la recherche, les situations de crise sont un support d'analyse. L'expert est moins défini par son savoir que par sa capacité à négocier avec d'autres.
Langage	Jonction de plusieurs « cités » scientifique, marchande, politique, écologique, domestique (Boltanski, Thévenot 1987). Pluridisciplinarité et médiation. Créer de nouveaux langages et en faire des instruments d'action.
Relations	Rôle de médiateur spécifique entre les communautés locales et les politiques publiques.
Accroissement des connaissances	Accroissement des connaissances faible pour la recherche (application d'un modèle normatif du DD)

Les risques et les atouts d'une posture de recherche-intervention dans le cadre d'une recherche salariée sur le développement durable

La posture de RI entend produire des connaissances à la fois scientifiques et utiles à l'action. C'est une recherche qui a une visée normative (application concrète) et une dimension empirique et compréhensive forte. Les acteurs définissent collectivement la problématique et les modalités de travail. Les hypothèses de recherche sont validées par les acteurs de terrain. La pluridisciplinarité est au cœur de la démarche. Des savoirs scientifiques et empiriques sont discutés dans un même espace. C'est un type de recherche qui favorise la production de connaissances à « activer et à disséminer » (Avenier et Nourry, 1999), c'est une recherche comme « savoir à partager » (Garbarini, 2001).

Le chercheur intervenant facilite la co-construction des savoirs grâce à l'utilisation des connaissances scientifiques mais aussi « profanes » dans un dispositif de recherche où il n'a qu'un pouvoir de décision limité sur les objectifs, les méthodes et la définition des concepts

utilisés.

La RI expose également le chercheur à des risques. Le principal risque est celui de l'instabilité du dispositif qui peut nuire au bon déroulement de la recherche, la RI étant ce que Tochon et Miron (2004) ont appelé un « foyer de négociation ». En effet, le chercheur étant un intervenant parmi d'autres, la conduite de la recherche salariée peut être mise en difficulté ou retardée par les intervenants qui disposent de représentations « faussées » de ce que doit être une activité de recherche¹².

Un autre risque important est lié à la surdétermination par le chercheur et les intervenants des valeurs attachées au dispositif de recherche : valeurs d'autonomie, de participation démocratique, de recherche de bonnes pratiques. Ceci peut conduire dans un cas extrême, au blocage complet de la recherche salariée. Enfin, la RI n'échappe pas à l'ensemble des risques liés aux recherches dans l'action et notamment au fait que le chercheur, partie prenante de l'étude, doit être lui-même soumis à l'analyse.

La posture de RI comme celles de recherche classique et d'expertise présente donc des atouts et des limites dans le cadre d'une recherche salariée. Un avantage certain qu'elle procure est qu'elle facilite grandement l'affirmation d'une posture de recherche forte.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le risque principal d'une recherche salariée est que l'action performe la recherche (Gaglio, 2008). La RI, en autorisant la mise en débats du dispositif de recherche permet de limiter ce risque en facilitant le surgissement des conflits larvés et des potentielles crises. Dans notre cas, l'enjeu non négociable de la soutenance de thèse nous a conduit à contester le point de vu de certains intervenants concernant ce que doit être notre activité de recherche. En effet, pour certains commanditaires de l'étude, l'écriture d'articles et les communications à des colloques n'étaient pas perçues comme des activités relevant du chercheur doctorant¹³. La possibilité de discuter et d'échanger sur les tenants et aboutissants de la recherche dans le cadre d'une RI, a permis de faire comprendre et accepter aux commanditaires la réalisation de ces activités de recherche « annexes » par le doctorant.

¹² Le chercheur intervenant peut avoir du mal à contester les représentations « faussées » des autres intervenants du fait de son moindre pouvoir sur la conduite de la recherche que dans des postures classique ou d'expertise.

¹³ Les acteurs commanditaires, voyant dans les communications extérieures du chercheur, un risque de divulgation de données sensibles, contestaient le fait que ces activités fassent partie de notre travail.

De plus, l'institutionnalisation des lieux et périodes de discussions et l'ouverture des controverses au regard de tous oblige les commanditaires à accepter des compromis et les empêchent d'abuser de leurs positions d'autorité sur la recherche.

Cette discussion aurait été difficilement tenable dans le cadre d'une recherche classique ou d'une expertise. Dans le premier cas, le risque aurait été réel de repousser l'échéance de la mise en débats ou de se faire imposer le point de vue des commanditaires, le pouvoir de ces derniers étant plus important que celui du doctorant. Dans le second cas, la posture d'expertise, en cherchant l'apaisement et l'accord aurait fait émerger le risque de ne pas autoriser une réelle négociation aboutissant à un accord accepté de tous. En effet, c'est bien grâce à la confrontation des points de vue multiples des intervenants dans le cadre de la RI que les intervenants les plus « hostiles » ont pu comprendre que leurs représentations personnelles du travail de thèse ne pouvaient prévaloir sur celles des autres.

C'est en fait plus profondément la question de la négociation de l'autonomie de la recherche dans le cadre d'une recherche salariée qui est en jeu et trouve une réponse certaine dans le cadre de la RI.

Le tableau n°3 propose un archétype de la posture de RI.

Tableau n°3 : Archétype d'une posture de recherche-intervention pour le développement durable

Critères	Recherche-intervention
Démarrage	Réunion des acteurs autour d'une situation commune dont ils définissent la problématique et les modalités collectives de travail ; la négociation est permanente et fait partie de l'évaluation (Bazin 2006).
Position	Position impliquée, relations horizontales et égalitaires. Subjectivité assumée. Organisation démocratique. Le chercheur est membre parmi les autres de la situation de travail.
Production de connaissances	Production « en continue », transparente. Les intéressés participent à toutes les étapes. Multiplication des matériaux d'analyse à disposition (alliances et observation). <u>Co-construction</u> des savoirs
Diffusion de la connaissance	Recherche qui vise une transformation sociale, qui vise à mettre des modèles en action. La RI favorise la production de connaissances à activer et à disséminer (Avenier 1999)
Analyse de la connaissance	Processus s'auto-évalue de manière collective. Recherche comme « savoir à partager » (De Lavergne 2007).
Objectivité et scientificité	Pas d'hypothèses préalables, influence de l'expert fait partie de la recherche, les situations de crise sont un support d'analyse.
Langage	Langages scientifique et technique (ceux des partenaires de la recherche). Pluridisciplinarité et médiation.
Relations	Rôle de médiateur spécifique entre les acteurs impliqués.
Accroissement des connaissances	Accroissement des connaissances modèles par une stratégie d'induction (comprendre plutôt qu'expliquer)

L'atout des caractéristiques de la notion de développement durable pour le bon déroulé d'une recherche salariée

L'enjeu essentiel d'une RI est de réussir à faire sens pour l'ensemble des acteurs. Les acteurs doivent trouver un intérêt commun à la recherche, s'entendre et débattre sur l'objet et se l'approprier. Dans ce cadre la notion de DD peut jouer un rôle de facilitateur pour l'intervention et donc pour le bon déroulé d'une recherche salariée.

Quatre arguments principaux fondent ce propos. Ils trouvent tous leurs origines dans le caractère flou de la notion, qui permet une construction continue de sens.

- **Le DD comme notion « mal connue ».** Le DD est une notion à la fois bien et mal connue de tous. Cette notion fait à la fois rapidement sens auprès de tous les acteurs, tout en faisant émerger une demande d'éclaircissement conceptuel de la part de ceux-ci. Dans cette

perspective, la notion peut être vue comme un moteur pour la mise en place d'une RI : - les acteurs sont initialement intéressés par la perspective d'en débattre, - aucune « vérité transcendante », détenue par les « sachants » (les intervenants les mieux informés) ne s'impose a priori aux autres acteurs ce qui motive l'ensemble des intervenants à participer.

- **Le DD comme « cadre de débats ».** Un deuxième point très en lien avec le premier a trait au caractère labile du DD. La notion est floue, elle admet le débat sur son contenu, ce que François Mancebo (2006) appelle « horizon programmatique » et « cadre de débats ». De ce fait, une fois le dispositif de RI mis en place, la notion de DD permet de stimuler et d'alimenter continuellement le dispositif de RI qui s'en trouve renforcé. Dans ce processus, le chercheur intervenant dispose d'un pouvoir pour susciter l'intérêt des intervenants, celui de démocratiser le DD (Theys, 2002). En effet, en déconstruisant la notion et les acceptions idéologiques et technocratiques qui y sont associées et en montrant aux acteurs la construction de ce « mythe », le chercheur va pouvoir s'attirer une certaine empathie et une envie de compréhension accrue de cette notion. Ainsi, le DD va pouvoir agir comme une ressource pour la co-construction des savoirs, en permettant de mettre en lumière la multiplicité des représentations sociales du DD portées par les acteurs intervenants et les institutions extérieures. Cette notion autorise alors la « mise en mots » (Stassart *et al.*, 2008) en engendrant un espace pour « créer un surplus de sens », espace dans lequel les acteurs peuvent partager une vision du DD. Cet espace existe grâce au caractère flou de la notion de DD, il est laissé aux interprétations des acteurs et à leur intentionnalité. C'est en ce sens que la notion de DD, en facilitant la transformation des représentations des acteurs, peut renforcer le dispositif de RI¹⁴.

- **Le DD comme notion « consensus ».** La notion peut impacter favorablement le dispositif de RI. En effet, le DD peut être appréhendé comme un « syntagme qui, du fait de ses fonctionnements en discours, tend à esquiver les divergences de points de vue, à dépolitiser les thématiques dont il effectue le cadrage, à dénier les conflits d'intérêt, à constituer un opérateur de neutralisation de la conflictualité » (Krieg-Planque, 2010). De ce fait, le DD peut être vu comme un agent dépolitisant qui pousse à une certaine standardisation de l'action publique en atténuant les divergences de points de vue. C'est un atout dans le cadre d'une RI qui doit faciliter l'apparition d'une vision partagée des intervenants autour de l'objet de recherche. Nous avons vu précédemment que la RI permettait la médiation entre acteurs en

¹⁴ Dans notre cas, le travail sur la durabilité économique des services d'eau potable oblige les acteurs à transcrire ce qui était à l'origine une problématique financière en une problématique sociale environnementale et générationnelle beaucoup plus large. Cela transforme la vision des acteurs.

faisant apparaître au grand jour les éventuels conflits sous-jacents. En ce sens, la notion de DD peut permettre de renforcer cette médiation en permettant de mettre en avant l'horizon humaniste commun de la recherche plutôt que les divergences. Le DD étant difficilement contestable dans ses grandes valeurs, il peut éviter l'apparition de conflits très virulents qui surviennent parfois dans le cadre de RI visant des objectifs moins consensuels¹⁵.

- **Le DD comme notion « projet » pour le futur.** Le caractère « prospectif » de la notion peut être un atout pour le bon déroulement de la RI. En effet et comme le rappelle Bernard Zuindeau (2000), « le DD repose sur un projet et non sur l'application d'un modèle abouti, constant et invariable ». La notion incite donc les intervenants à définir un projet pour le futur. Ainsi, la notion apparaît particulièrement adaptée au cadre de la RI qui vise à mettre en œuvre un projet commun. De plus, la dimension prospective de la notion permet aux intervenants d'user de leurs créativité, ce qui nourrit l'activité de recherche.

La notion de DD trouve un cadre de travail idéal dans la RI. Ceci conduit directement à renforcer le bon déroulement de la recherche salariée.

La recherche-intervention, une réponse aux enjeux de l'articulation global-local du développement durable

Le DD est majoritairement appréhendé suivant deux perspectives : - soit comme une norme élaborée globalement qui doit être transférée à l'échelon local (les recherches visent alors à comprendre comment les acteurs locaux manipulent ces normes globales) ; - soit comme un ensemble de pratiques au niveau local (les recherches visent alors à évaluer la durabilité des normes construites localement).

A la suite d'Emmanuel Torres (2002), on peut affirmer que le DD est produit en tant que norme à deux niveaux : « global-théorique » et « local-pratique ».

Ce double niveau de production du DD ouvre alors la question de l'articulation entre ces deux dimensions. Or, les dispositifs de recherche classique et d'expertise se révèlent insuffisants pour éclairer cette articulation.

Le dispositif de recherche classique, s'il permet d'évaluer efficacement comment les normes globales sont ou non transférées à l'échelon local, ne peut pas rendre compte finement de la production de normes au niveau local. En effet, le chercheur se trouve nécessairement hors du

¹⁵ Cet atout peut néanmoins se transformer en risque pour la recherche lorsque le consensus conduit à privilégier les routines de l'expertise sur celles de la recherche. Néanmoins, cet argument peut être vu comme un atout à partir du moment où le chercheur a conscience de ce risque.

processus de création des normes du fait de son extériorité à l'objet de recherche. Il ne peut que recueillir des récits et observer de manière ponctuelle les pratiques des acteurs.

Le dispositif d'expertise, en usant d'outils préétablis pour « stimuler » l'appropriation du DD par les acteurs locaux, permet encore moins d'éclairer l'articulation entre normes locales et globales. En effet, le dispositif cherche avant tout à gommer les normes locales préexistantes en les remplaçant par une grille normative préétablie.

Par contre, le dispositif de RI, en mettant le chercheur au cœur des interactions entre acteurs permet d'éclairer beaucoup plus finement comment se territorialise le DD. En effet, le chercheur va pouvoir analyser quels éléments sont « empruntés » au discours global sur le DD et lesquels sont construits spécifiquement par les acteurs locaux. Il va pouvoir rendre compte beaucoup plus subtilement des blocages à la territorialisation des normes globales. Dans notre cas d'étude, on a pu observer que ce sont les institutions étatiques (Direction Des Territoires, Agence Régionale de Santé etc.) qui assurent le rôle de diffusion des normes globales de durabilité, tandis que les gestionnaires des services d'eau potable les sélectionnent et les réinterprètent constamment. La RI permet alors d'étudier ce processus itératif d'interprétation, d'appropriation et de création de normes à l'échelle de chaque service.

Un autre atout de la RI vient de la possibilité de tester *in vivo* des hypothèses concernant l'articulation globale-locale du DD. En effet, le chercheur est libre de proposer diverses solutions plus ou moins crédibles afin d'étudier quelles normes sont systématiquement adoptées ou rejetées par les intervenants. Au vu de notre expérience, il a été possible d'observer que les choix effectués par les acteurs n'étaient pas toujours opératoires mais étaient exemplaires du sens que peut prendre la notion de DD ¹⁶.

En ce sens, le dispositif de RI permet d'éclairer par tâtonnement empirique, comment les

¹⁶ Ainsi en est-il de la réflexion qui a suscité l'adhésion de nombreux acteurs concernant la possibilité de faire des provisions budgétaires sur critères économiques et environnementaux pour les services alors que cette pratique est interdite par la nomenclature M49 qui régleme la construction des budgets de l'eau. En effet, les acteurs se sont accordés sur une définition du DD comprise comme une gestion du service sur le long terme. Ils ont alors proposé des normes locales de durabilité allant dans ce sens, mais qui ne sont pas autorisées par la loi. Dans cet exemple, les gestionnaires des services se sont révélés précurseurs en s'appropriant la notion de durabilité comme étant une gestion de long terme et en proposant une pratique novatrice. Néanmoins, cette norme locale n'a pas pu être retenue du fait de son illégalité. De même, on a pu observer le peu d'intérêt des gestionnaires pour créer des normes en termes de durabilité sociale des services d'eau alors que cette dimension fait l'objet d'une attention importante de la part des élus.

problèmes qui se posent au territoire conduisent à la création de normes spécifiques de durabilité (comprises comme des « choix de bonnes pratiques » (Theys, 2002)) qui s'inspirent plus ou moins fortement des grandes directives formulées au niveau global.

Dans un versant plus conceptuel et en nous rapprochant des théoriciens de l'économie de proximités (Pecqueur et Zimmermann, 2004), on peut également penser que l'hypothèse suivant laquelle innovation et construction territoriale sont les produits des relations de proximités qui se nouent entre acteurs trouve un nouvel écho dans le dispositif de RI. En effet, en renforçant la coordination locale des acteurs autour d'un projet commun (en l'espèce celui du DD), le dispositif de RI va pouvoir jouer un rôle de moteur pour la territorialisation et la création de normes locales du DD. De plus, la place spécifique accordée au chercheur dans ce dispositif lui donne les moyens de filtrer les normes créées en proposant aux acteurs de ne retenir que celles qui se trouvent en conformité avec les orientations globales du DD (ce qui peut conduire à renforcer la dynamique du projet, celui-ci pouvant être soutenu par les institutions publiques). Pour que cette hypothèse puisse être vérifiée il faut néanmoins que la dynamique mise en place soit pérenne et que les acteurs disposent de relais puissants dans les administrations qui leurs permettent de faire accepter et partager leurs visions du DD.

En définitive, le dispositif de RI paraît particulièrement adapté au cadre du DD en ce qu'il permet à la fois d'éclairer les enjeux théoriques d'articulation global-local du DD et de renforcer sa mise en œuvre dans l'action. Du point de vue théorique, l'observation fine des processus de création de normes locales en interaction avec les normes globales de durabilité est rendue pertinente grâce à l'observation prolongée et les tests *in vivo* que peut effectuer le chercheur.

D'un point de vue pratique, la RI est une solution particulièrement adaptée aux enjeux de territorialisation du DD car elle peut stimuler l'appropriation locale des normes de durabilité. Or, c'est bien un des principaux enjeux attachés au DD, mis en lumière par de nombreux auteurs (Angeon *et al.*, 2006).

La RI, en facilitant « la rencontre de savoirs locaux, nécessairement situés et des notions considérées comme universelles, peut générer des conceptions innovantes qui prennent leurs sens dans l'action » (Note de la rédaction de NSS en introduction de l'article de PETIT, 2008).

Conclusion

Nous avons pu montrer comment une RI sur le DD dans le cadre d'une recherche salariée peut être une perspective durable de recherche. Le cadre de la RI facilite le dépassement de certaines difficultés des recherches salariées, l'objet DD renforce la pertinence de la démarche de RI, la RI apporte des éléments de réponse aux enjeux du DD. Cette réflexion est également une réponse aux nombreuses critiques proférées à l'encontre des recherches engagées dans l'action et du caractère technocratique du DD : - le dispositif de RI permet de créer un surplus de connaissances scientifiques, - le DD peut trouver des définitions localisées qui font sens pour les acteurs.

Bien sûr, cette hypothèse d'une association fructueuse de la posture au concept ne vaut que lorsque l'on considère que le métier de chercheur peut être réalisé dans l'action. Ce que nous avons tenté de démontrer au long de cette communication, c'est qu'en l'occurrence le DD trouve son sens dans l'action. D'un point de vue théorique, il reste un concept flou, objet de controverses entre scientifiques, et mal compris par les acteurs locaux.

Cette démonstration se veut être un témoignage et un retour d'expérience. Elle ne prétend pas être généralisable de façon absolue. Si elle doit avoir une ambition, c'est celle d'affirmer que certaines postures s'adaptent plus facilement à certains objets de recherche.

REFERENCES

Angeon, V., Caron, P., Lardon, S., 2006. Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ?, *Développement durable et territoires*, 7, mis en ligne le 17 juillet 2006, consulté le 12 février 2013, doi : 10.4000/developpementdurable.2851 (<http://developpementdurable.revues.org/2851>)

Avenier, M-J., NOURRY, L., 1999. Sciences of the artificial and knowledge production: the crucial role of intervention research in management sciences, *Design Issues*, 15, 2, 55-70.

Bazin, H., 2006. Comparaison entre recherche-action et recherche classique, *document électronique*, consulté le 07 mars 2013, disponible sur : <http://biblio.recherche-action.fr/document.php?id=137#tocto2>.

Boltanski, L., Thevenot, L., 1987. *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

De Lavergne, C., 2007. La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative, *Recherches qualitatives*, 3, 28-43.

Duchesnes, C., Leurebourg, R., 2012. La recherche-intervention en formation des adultes : un démarche favorisant l'apprentissage transformateur, *Recherches qualitatives*, 31, 2, 3-24.

Dumont, L., 1983. *Essais sur l'individualisme, une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le seuil.

Garbarini, J., 2001. Formateur-chercheur: une identité construite entre renoncement et engagement, in Mackiewicz, M.-P. (Ed.), *Praticien et chercheur. Parcours dans le champ social*, Paris, L'Harmattan, 83-90.

Gaglio, G., 2008. En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat, *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 3, 1, (<http://socio-logos.revues.org/2093>).

Gilly, J-P., Torre, A., 2000. *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.

Jodelet, D., 1984. Représentations sociales : phénomènes, concepts et théorie, in Moscovici, S., *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 357-378.

Kalaora, B., 1999. Global expert : la religion des mots, *Ethnologie française*, 29, 4, 513-527.

Krieg-Planque, A., 2010. La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité, *Langage et société*, 4, 134, 5-29.

Mancebo, F., 2006. *Le développement durable*, Paris, Armand Colin.

Merini, C., Ponte, P., 2008. La recherche-intervention comme mode d'interrogation des pratiques, *Savoirs*, 1, 16, 77-95.

Pecqueur, B., Zimmermann, J-B., 2004. *Economie de proximités*, Paris, Hermès-Lavoisier.

Perrin-Joly, C., De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche, *SociologieS*, mis en ligne le 27 décembre 2010, consulté le 26 février 2013. (<http://sociologies.revues.org/3380>)

Petit, S. *et al.*, 2008. Raconter la recherche-intervention. Retour sur trois opérations de gestion de la biodiversité, *Natures Sciences Sociétés*, 16, 4, 326-336.

Stassart, P-M. *et al.*, 2008. La recherche-intervention pour une transition vers le développement durable, *Économie rurale*, 306, 8-22.

Theys, J., 2002. L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, *Développement durable et territoires*, 1, mis en ligne le 23 septembre 2002, consulté le 11 février 2013, doi : 10.4000/developpementdurable.1475 (<http://developpementdurable.revues.org/1475>)

Tochon, F., Miron, J-M., 2004. *La recherche-intervention éducative*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Torres, E., 2002. Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité, *Développement durable et territoires*, 1, mis en ligne le 01 septembre 2002, consulté le 15 mai 2013, doi : 10.4000/developpementdurable.878 (URL : <http://developpementdurable.revues.org/878>)

Vanier, M., 1995. La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques, *Revue de géographie de Lyon*, 70, 2, 93-103.

Wackernagel, M., Rees, W., 1996. *Notre empreinte écologique*, Montréal, éditions écosociété.
Zunideau, B., 2000. *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires de Septentrion.